



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 août 2000  
Français  
Original: anglais/espagnol

## Cinquante-cinquième session

Point 74 u) de l'ordre du jour provisoire\*

### Désarmement général et complet

## Relation entre le désarmement et le développement

### Rapport du Secrétaire général\*\*

#### Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 54/54 T.

Conformément au programme d'activités adopté par le Groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement, créé par le Secrétaire général à sa réunion inaugurale le 26 mai 1999, et compte tenu des contraintes financières de l'Organisation, plusieurs activités ont été entreprises afin de parvenir à une meilleure compréhension de la relation entre le désarmement et le développement dans le contexte des relations internationales actuelles.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1-3	2
II. Mesures prises . . . . .	4-11	2
III. Informations reçues des gouvernements . . . . .		4
Colombie . . . . .		4

\* A/55/150.

\*\* La mise au point du présent rapport était tributaire de contributions d'autres départements ou agences représentés au Groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement.

## I. Introduction

1. Depuis 1987, l'Assemblée générale demande chaque année au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en oeuvre du programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement<sup>1</sup>, tenue au Siège de l'Organisation en septembre 1987. À l'alinéa ix) du paragraphe 35 du programme d'action, les participants à la Conférence ont souligné la nécessité de renforcer le rôle essentiel de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes compétents dans le domaine du désarmement et du développement, afin d'encourager la prise en compte de la relation entre ces deux questions dans le cadre de l'objectif global, qui est de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Il était également demandé à l'Organisation des Nations Unies de s'attacher à promouvoir une connaissance collective des menaces autres que militaires qui pèsent sur la sécurité internationale.

2. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution de l'Assemblée générale 54/54 T du 1er décembre 1999, intitulée « Relation entre le désarmement et le développement ». Dans cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à prendre, par l'intermédiaire des organes compétents et dans les limites des ressources disponibles, des mesures en vue de l'application du programme d'action adopté par la Conférence internationale, et de lui présenter un rapport à sa cinquante-cinquième session.

3. Dans son dernier rapport à l'Assemblée générale du 19 août 1999 (A/54/254), le Secrétaire général a évoqué la création du Groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement, qui a tenu sa réunion inaugurale le 26 mai 1999. Dans ce rapport, il a également mentionné le programme d'activités adopté par le Groupe directeur. L'un des traits saillants de ce programme consistait à organiser des séminaires ou des colloques périodiques consacrés à des aspects spécifiques de la relation entre le désarmement et le développement dans le contexte des relations internationales, et à créer un forum où les organismes compétents des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et d'autres institutions internationales peuvent partager leur expérience dans les domaines de

préoccupation commune. Dans le même rapport, le Secrétaire général a fait observer qu'étant donné les contraintes financières qui pèsent sur l'Organisation, que les activités envisagées dans ces domaines pourraient être réalisées plus facilement, si les États Membres versaient des contributions volontaires à cet effet.

## II. Mesures prises

4. Conformément à la décision du Groupe directeur sur le désarmement et le développement, le Département des affaires de désarmement du Secrétariat, en collaboration avec le Comité d'organisations non gouvernementales pour le désarmement, a organisé une discussion de groupe sur le thème de la transparence, de la redditionnalité et de la bonne gouvernance au cours de la semaine annuelle du désarmement au Siège de l'Organisation le 25 octobre 1999. Les conférenciers venaient des organismes suivants : Fonds monétaire international, Economists Allied for Arms Reduction, Conseil du développement outre-mer (Washington) et Rice University<sup>2</sup>. On a examiné des questions relatives aux dépenses militaires, à la réforme du système de sécurité et au développement. Dans le contexte des dépenses militaires, les directives adoptées par le Fonds, qui situent cette question dans le cadre des dépenses publiques des gouvernements, ont suscité un intérêt particulier. On a signalé que bien que la sécurité nationale et, partant, le niveau des dépenses militaires, ne relèvent pas directement de la compétence du Fonds, ces dépenses avaient des incidences économiques et, dans certaines situations, un impact sur la transparence fiscale et la gouvernance. On a également examiné le rôle du Fonds en ce qui concerne l'assistance macro-économique dans des situations postérieures aux conflits. La discussion a évoqué les relations entre civils et militaires dans le contexte de l'amélioration de la gouvernance dans le secteur de la sécurité. En ce qui concerne la transparence en matière d'armements, on a évoqué le Registre des armes classiques des Nations Unies en tant qu'instrument international important, constituant une source d'information précieuse. Dans le même contexte, on a également évoqué un autre instrument international, le système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires des Na-

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.IX.8, par. 35.

<sup>2</sup> Nancy Happe (Fonds monétaire international), Nicole Ball (Conseil de développement outre-mer), Michael Intriligator (Economists Allied for Arms Reduction) et Dagobert Brito (Rice University).

tions Unies, qui, à ce jour, n'a pas pu compter sur une participation universelle. Enfin, on a examiné la question du dividende de la paix et dans ce contexte, les incidences économiques à court et à long terme de la réduction des dépenses militaires. On a fait observer que la réduction de ces dépenses pouvait entraîner des coûts à court terme, mais que les conséquences économiques seraient positives à long terme.

5. Au paragraphe 11 de son dernier rapport sur la question, le Secrétaire général a mentionné l'organisation, sous les auspices du Groupe directeur, d'un colloque sur le désarmement et le développement au Siège de l'ONU le 20 juillet 1999. Par la suite, en juin 2000, les exposés présentés à ce colloque ont été publiés dans une brochure intitulée « United Nations 1999 Symposium on disarmament and development » par les Economists Allied for Arms Reduction en consultation avec le Département des affaires de désarmement<sup>3</sup>. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a aidé à organiser le colloque et a contribué les services d'un conférencier, dont l'exposé sur les aspects économiques et sociaux du désarmement a été résumé dans la brochure susmentionnée. Les questions examinées à l'occasion de ce colloque ont été décrites au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général sur la question.

6. En juin 1999, le Département des affaires économiques et sociales a convoqué au Siège de l'ONU un Groupe d'experts ad hoc sur la structure et l'évolution des dépenses publiques et leur incidence sur les stratégies nationales et internationales de développement. Deux exposés présentés par des experts extérieurs ont traité de la question du niveau actuel des dépenses militaires et du rapport coût/efficacité de la méthode consistant à assurer la défense en tant que bien public, l'un portant sur l'Amérique et les Caraïbes, et l'autre, sur des États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'ancienne Organisation du Traité de Varsovie (OTV), respectivement. On a souligné qu'il était important d'identifier les indicateurs pertinents et de procéder à une analyse systématique, si l'on voulait évaluer l'incidence économique et sociale des dépenses militaires aux niveaux national et international. Les documents relatifs à la réunion ont

été publiés en décembre 1999 sur le site Web de la Division de l'économie et de l'administration publiques (voir ST/ESA/PAD/SER.E/85 ou <<http://www.un.org/esa/governance/E85.PDF>>).

7. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), moyennant son Fonds d'affectation spéciale pour la prévention et la réduction de la prolifération des armes légères, appuie une série de projets de microdésarmement dans le contexte de ses programmes de pays et de région. Reconnaisant les liens existant entre la sécurité et le développement, le PNUD vise à intégrer des mesures de désarmement dans ses activités dans les secteurs pertinents, y compris des domaines tels que la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, le développement du secteur juridique et l'appui à la police. Lorsque cela est possible, le PNUD façonne ses programmes de développement en général de manière à éliminer certaines causes profondes de la prolifération des armes légères et de l'insécurité afin de préserver l'acquis du développement en aidant à prévenir le renouvellement de conflits violents.

8. Le Département des affaires de désarmement a continué et a élargi sa coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'approche désarmement et développement reflétée dans la formule « armes contre développement » et, employée dans le contexte de la lutte contre la prolifération des armes de petit calibre et des armes légères. À cet égard, le PNUD et le Département collaborent étroitement dans l'exécution d'un projet pilote en Albanie. Le PNUD collabore également étroitement avec le Département dans le cadre de plusieurs petites missions d'enquête, et sera associé étroitement à leur suivi.

9. Le 21 juin 2000, le Département des affaires de désarmement et le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec « Economists Allied for Arms Reduction » et le World Policy Institute, ont organisé au Siège de l'ONU une discussion de groupe sur les incidences de la restructuration de l'industrie mondiale des armements<sup>4</sup>. Le groupe comprenait des participants de l'industrie des armements et

<sup>3</sup> Un nombre limité d'exemplaires de ces publications, qui ont paru dans la série des documents occasionnels des Economists Allied for Arms Reduction, sont disponibles auprès du Département des affaires de désarmement et des Economists Allied for Arms Reduction.

<sup>4</sup> Les participants comprenaient notamment : Joel Johnson (Vice President International Aerospace Industries Association), Janne Nolan (The Century Foundation), Natalie Goldring (University of Maryland, College Park), William Hartung (World Policy Institute) et David Gold (ancien fonctionnaire principal du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU).

des experts non gouvernementaux ayant une longue pratique du commerce des armements et des questions connexes. En ce qui concerne la mondialisation de l'industrie des armements, on a évoqué les fusions, y compris les fusions à travers les frontières qui pourraient aboutir à la disparition de fabricants d'armements purement nationaux. On a également mentionné le caractère limité de la réglementation de la diffusion de technologie et la tendance à la commercialisation croissante de la vente d'armes au cours des dernières années. En ce qui concerne les armes légères et les armes de petit calibre illicites, on a mentionné que souvent des armes licites finissaient en circulation illicite, ce qui soulignait la nécessité de détruire les stocks excédentaires hérités des conflits, et les armes entreposées par les gouvernements, dont ces derniers ne se servaient pas ou n'avaient plus besoin. On a fait observer que la lutte contre les armes de petit calibre et les armes légères illicites devrait également tenir compte des aspects sociaux. On a également examiné l'effet en cascade des stocks excédentaires d'armes classiques, y compris les armes lourdes, résultant de la baisse de la demande dans les pays producteurs. On a noté un phénomène qui avait contribué à l'exportation d'armes excédentaires; à savoir que la vente de ces armes était moins onéreuse que la destruction des stocks.

10. Le Département des affaires de désarmement a commencé un processus de consultation avec des experts indépendants afin d'obtenir leurs vues et leurs perspectives sur l'évolution du paradigme désarmement et développement dans le contexte des relations internationales, afin de déterminer ce que pensent les experts de la question. La première d'une série de consultations a été organisée en collaboration avec le Bonn International Centre for Conversion en juillet 2000.

11. Dans une note verbale du 24 mars 2000, le Secrétaire général a appelé l'attention des États Membres sur le paragraphe 3 de la résolution 54/54 T de l'Assemblée générale. À ce jour, il a reçu une seule réponse. Toute autre réponse reçue sera publiée en tant qu'additif au présent rapport.

### III. Information reçue des gouvernements

#### Colombie

[Original : espagnol]  
[23 mai 2000]

La Colombie est persuadée de la validité des paroles suivantes figurant dans le document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement :

« Le monde peut soit poursuivre la course aux armements avec la vigueur qu'il y a jusqu'à présent apportée, soit s'orienter délibérément et avec toute la diligence voulue vers le développement social et économique plus stable et équilibré, allant de pair avec un ordre économique et politique plus viable sur le plan international. Il ne peut s'engager dans ces deux directions à la fois ».

Malgré les progrès accomplis par certains pays en matière de développement économique et social, ces progrès demeurent nettement disproportionnés par rapport aux dépenses militaires : dans au moins 84 pays, les dépenses militaires dépassent les dépenses en matière de santé; dans un pays en développement sur trois, les dépenses militaires sont supérieures à celles consacrées à l'éducation.

Il est donc manifeste que les budgets en matière de santé publique et d'éducation pourraient être doublés dans un tiers des pays en développement, si le fardeau des dépenses militaires était réduit. Pourtant, ces pays et d'autres pays du monde continuent à s'armer et à se menacer les uns les autres. Approximativement 8 000 milliards de dollars ont été dépensés pour les seules armes nucléaires, ce qui représente un tiers de la valeur de la production mondiale en 1997.

Les vastes ressources dépensées pour la recherche, la mise au point, la fabrication et le trafic des armes représentent un contraste saisissant par rapport à la faible capacité de la communauté internationale à prévenir les guerres et leurs horribles conséquences. D'après des estimations récentes, plus de 35 millions de personnes, dont 90 % de civils, ont perdu la vie dans les 170 guerres qui ont éclaté depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, y compris celles menées à l'heure actuelle.

Bien que nombre d'organisations volontaires et de gouvernements bien intentionnés consacrent de larges sommes à divers régions et pays déchirés par la guerre, des mesures visant à prévenir les guerres n'ont pas été développées suffisamment. Elles comprennent notamment : les mesures de confiance, la transparence et l'échange d'informations dans le domaine militaire, les restrictions relatives aux questions militaires, les restrictions relatives aux sites militaires, la réduction des effectifs et à la limitation de la fabrication, du stockage et du trafic des armes. Cependant, la prévention de la guerre exige avant tout le respect scrupuleux des principes internationaux énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Pour mobiliser la communauté internationale et pour la sensibiliser au désarmement et au développement humain en tant que réalité tangible, il faut également prendre d'autres mesures : renforcer l'éducation en matière de paix dans les écoles; éliminer les subventions publiques à l'industrie militaire; transformer une partie de l'industrie militaire en industrie de production civile; affecter les ressources libérées grâce au désarmement au développement humain; et accéder aux différents accords en matière de désarmement et de limitation d'armement et les appliquer universellement.

Les ressources dégagées grâce au désarmement pourraient faire une différence réelle pour les efforts visant à atteindre les objectifs fondamentaux du développement humain et de l'élimination de la pauvreté. L'élimination de la pauvreté, notamment en ce qui concerne ses pires aspects, est à la portée de la communauté internationale, et devrait être réalisée pendant la première partie du XXI<sup>e</sup> siècle. Pourtant, pour faire de ce but une réalité, il est d'abord nécessaire de libérer les ressources employées dans la fabrication et le commerce des armes et de les consacrer au développement humain et à la sécurité.